

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

L'association SENTIERS a été agréée le 17 juillet 1997 par la préfecture, elle est régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle a pour but l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté, par le biais du chantier d'insertion dont le support est la maçonnerie paysagère pierre sèche.

Son but est d'accueillir, sans exclusive, un public dit en difficulté, pour lequel les contraintes de l'univers professionnel constituent le problème premier.

Les caractéristiques de notre public sont les suivantes :

- Bénéficiaires du RSA
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Jeune issus des quartiers
- Publics sous-main de justice
- Travailleurs reconnus handicapés

L'Association SENTIERS répond à des demandes émanant des collectivités territoriales, des communes, des associations et des particuliers afin de répondre à l'étude et à la réalisation de toute action fondée sur une démarche collective de développement local, de participation volontaire à l'aménagement, l'animation et la sauvegarde des espaces de vie du patrimoine et de l'environnement.

Notre activité se constitue pour une partie, avec les salariés en transition, à la rénovation du petit patrimoine bâti et vernaculaire sur l'ensemble du département.

En parallèle de cette activité les conseillères en insertion sociale et professionnelle travaillent avec les bénéficiaires sur les problématiques annexes au chantier (logement, santé, projet professionnel...) afin de leur permettre de trouver les atouts pour intégrer par la suite une formation ou un emploi adapté à chacun.

L'objectif du chantier d'insertion est de proposer au public un parcours d'insertion par et vers l'emploi. Dans ce but, deux actions conjointes sont mises en œuvre :

- **Un emploi** : en CDDI de 4 à 12 mois renouvelable, jusqu'à 24 mois maximum, sous condition de validation du PASS IAE de France TRAVAIL, d'une durée hebdomadaire de 20h.

Sous la responsabilité d'un encadrant technique, les salariés apprennent ou réapprennent :

- Un rythme de travail
- Le respect de l'autorité hiérarchique, du règlement et des consignes de sécurité,
- Des compétences transverses : ex : gestes et postures, savoir être au travail, sécurité
- Des compétences techniques : taille et pose de pierres, préparation du mortier, alignement des pierres...

- **Un accompagnement individualisé** :

Chaque salarié en transition bénéficie d'un accompagnement individualisé avec la conseillère en insertion professionnelle. A l'issue d'un diagnostic en début de contrat, elle établit avec le bénéficiaire la trame d'un parcours au moyen d'un contrat d'objectifs. Elle tente de résoudre les problématiques les plus urgentes (santé, logement, administratifs...) en lien avec les

partenaires sociaux extérieurs afin de pouvoir travailler dans un deuxième temps sur l'emploi ou l'entrée en formation.